

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Préambule

La commission de gestion chargée de l'étude des comptes 2024, était composée de :

- M. PHILIPONA Claude de Lavigny (secteur 1)
- M. CROISIER Christian de Ballens (secteur 2)
- M. AUGSBURGER André d'Echichens (secteur 3)
- M. ROSSY Pascal de La Chaux (secteur 4)

Excusés :

- M. MARTIGNIER Luc-Francis de Vullierens (suppléant)
- Mme. SOUPPER Maura de La Sarraz (secteur 5)
- M. REYMOND Jean-Luc de Chavannes-le-Veyron (suppléant)

La commission a pu ainsi valablement délibérer.

En date du mardi 7 mai 2025, sur convocation du comité de direction, les commissaires se sont réunis pour l'étude de l'objet susmentionné. A cette occasion, l'ARCAM était représentée par M. Olivier BAILLY, directeur, que nous remercions pour les explications complètes et détaillées. Il a répondu à satisfaction à nos nombreuses questions.

En préambule, M. Rossy est désigné président-rapporteur de la commission. Il a été chargé de la rédaction du présent rapport.

Présentation des comptes 2024

Dans un premier temps, le directeur annonce que

- a) Les réserves ont pu être augmentées (CHF 90'518.55) et
- b) Un bénéfice a été réalisé (CHF 4'599.80) pour l'année 2024.

Ensuite, le directeur nous explique comment cette situation a été possible, grâce notamment à 6 événements principaux :

1. Projet SRGZA non-réalisés à cause du délai de réponse cantonal
2. Revitalisation des Centres non-réalisés à cause du report de certaines communes
3. Stratégie Vélo non-réalisés à cause du retard pris par le canton
4. Amortissement de l'emprunt PDRA qui a pu être supprimé
5. Augmentation de la subvention cantonale de la part du SPEI
6. Efforts d'économies

Différents comptes et rubriques soumis à l'Assemblée Générale nécessitent quelques précisions :

Compte 10 – Autorités

Le comité et le bureau se sont rencontrés une fois de moins que prévu dans le budget.

Compte 11 – Gestion opérationnelle

- Le compte 110.3011 traitement du personnel a augmenté de 6% dû à l'augmentation du taux de travail de la déléguée au tourisme, à la diminution du pourcentage de travail pour la CODEV et au paiement d'heures supplémentaires de certains employés ayant dû absorber des projets exceptionnels (exemple : le Forum emplois non-prévu au budget)

- Le compte 110.3050 Assurance du personnel présente CHF 11'257.00 de charge en moins car par erreur, la part « employé » et la part « employeur » avaient été prises en compte dans le budget.
- Le compte 110.4361 fait état d'un remboursement (CHF 15'509,65) de la taxe Co2 qui n'a pas pu être anticipée lors de l'élaboration du budget.
- Les efforts d'économie ont encore porté leur fruit. Les postes de fourniture de bureau, achat de matériel, photocopies, frais postaux et téléphonie représentent plus de CHF 10'000.00
- La suppression du loyer d'Etoy représente plus de CHF 15'000.00
- Seul, le compte « entretien informatique » présente un écart négatif (CHF 3'383.80) dû au remplacement inévitable de plusieurs PC et écrans devenus obsolètes et ne pouvant plus être mis à jour.
- Compte 111.3321 : Le prêt contracté pour la Maison des Vins de la Côte qui a été remboursé, a permis d'économiser son amortissement CHF 25'000.00
- Le fonds de réserve 113.4809 a été utilisé pour verser l'aide à fonds perdu (CHF 150'000.00) octroyée à la Fromagerie du PDRA par le compte 113.3189
- Une provision pour débiteurs douteux de CHF 10'000.00 a été nécessaire afin de pallier les problèmes économiques que rencontrent certains des membres « entreprises » qui ont dû cesser leur activité ou renoncer à leur « membership » afin de préserver leur trésorerie.
- La subvention du SPEI a augmenté en 2024 de CHF 39'000.00
- Les cotisations Communes sont en baisse de CHF 2'450.00 dû à la démission d'une commune.

Compte 12 – Promotion économique

Les frais sont restés similaires à 2023

Compte 13 – Développement régional

Le soutien AppApp a été moindre que prévu dans le budget et également légèrement moindre qu'en 2023. Moins de charges et moins de subvention

Compte 14 – Aménagement du territoire

La baisse des charges (CHF 160'000.00) et la baisse des revenus (CHF 145'000.00) proviennent principalement de 2 facteurs :

- Deux projets prévus dans le cadre des SRGZA n'ont pas pu être réalisés à cause de la réponse tardive du canton qui est arrivée après 10 mois au lieu des 3 mois prévu.
- Les projets de Revitalisation des centres « en gestation » dans les communes concernées

Compte 15 – Mobilité

Comme pour l'aménagement du territoire, le projet « stratégie vélo 2035 » a été reporté pour cause d'indisponibilité de la DGMR. Il sera agendé pour un début en automne 2025.

Compte 16 – Tourisme

Ce dicastère a géré en 2024 le projet de refonte du règlement de la taxe de séjour. Ceci a nécessité une adaptation du temps de travail de la déléguée en charge du projet (+10%) ainsi qu'une imputation salariale liée à la direction qui a accompagné ce projet stratégique, complexe et important pour la région.

Par ailleurs, ce sont plus d'une dizaine de projets qui ont été accompagnés, présentés au comité et financés. La liste est détaillée dans le décompte de la taxe de séjour.

Présentation du Bilan 2024

La principale information révélée par le bilan est liée au compte 9281.1 « Fonds actions diverses » qui a été utilisé à hauteur de CHF 150'000.00 pour la fromagerie de l'Etraz et ensuite alimenté grâce aux économies faites et aux projets non-réalisés CHF 90'518.55

Présentation des Comptes 2024 lié à la taxe de séjour

Les différentes attributions des fonds sont présentées. Elles correspondent à l'utilisation prévues par le règlement. La COGES note la diversité des projets soutenus, apprécie que ceux-ci se situent sur l'ensemble du district et relève l'importance de faire connaître cette possibilité de financement aux communes qui sous-utilisent cet outil qui est à leur disposition.

Remerciements

Les membres de la commission de gestion souhaitent relever la très bonne maîtrise des revenus et des charges sur l'exercice 2024 ainsi que l'excellente gestion de la part du comité et de la direction de l'ARCAM.

Nous constatons que notre association pour le développement économique régional a pu retrouver une situation financière saine et souhaitons que celle-ci puisse perdurer pour les années à venir.

Conclusions

Sur la base de ces quelques réflexions, c'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

L'ASSEMBLEE GENERALE

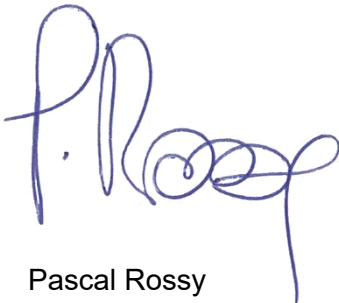
- vu les comptes et le bilan 2024,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D é c i d e :

D'adopter les comptes et le bilan 2024 pour un total de charges de CHF. 2'271'583.36 et un total de revenus de CHF 2'276'183.16, soit un profit de CHF 4'599.80

Au nom de la commission de gestion

Le président rapporteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Rossy', with a stylized flourish at the end.

Pascal Rossy